

# ACTION PUBLIQUE

LETTRE DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°14 : Novembre - Décembre 2004



Liberté · Égalité · Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## sommaire

p 1

- La mise en place de la charte Marianne

p 2

- Radars automatisés  
- Nouvelle salle opérationnelle

p 3

- Lutte contre le racisme et l'antisémitisme  
- Programme de réhabilitation à Valernes-Site de SANOFI

p 4

- Services de l'Etat : Qui fait quoi? Le SDAP

- Brèves et informations diverses

## ACTION PUBLIQUE

LETTRE DES SERVICES DE L'ETAT  
DANS LE DEPARTEMENT  
DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Directeur de la publication :  
Jacques MILLON, Préfet  
des Alpes de Haute-Provence

Rédaction :  
- Préfecture et Services déconcentrés de l'Etat  
Coordination et Conception :  
- Préfecture :  
(Bureau du Cabinet et Service Départemental des Systèmes d'Information et de Communication)

Adresse Internet :  
[www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr](http://www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr)  
Photos : Préfecture - DDE04

Imprimé par Arc-en-Ciel,  
04000 Digne-les-Bains  
Dépôt légal à parution  
N°CPPAP : 1105 B05592  
Tirage : 2000 ex

## MISE EN PLACE DE LA CHARTE MARIANNE

*L'amélioration de l'accueil constitue indéniablement une attente forte des usagers, qu'il s'agisse de l'accueil physique, téléphonique, courrier postal ou courrier électronique. C'est pour quoi, le Président de la République a souhaité l'élaboration d'une charte de l'accueil des usagers appelée "Charte Marianne", destinée à tous les services administratifs de l'Etat qui accueillent du public.*

La préfecture et l'ensemble des administrations de l'Etat dans le département ont travaillé lors de ces derniers mois dans une démarche collégiale, à l'élaboration de " chartes Marianne " spécifiques fondées sur des objectifs communs : garantir la qualité de l'accueil sous ses différentes formes et promouvoir des valeurs telles que la courtoisie, l'accessibilité, la rapidité, la clarté des réponses mais aussi un esprit d'écoute, de rigueur et de transparence.

La Charte Marianne se veut en effet, à la fois fédératrice et adaptable à la diversité des missions et des publics. Elle se base sur un socle commun d'engagements structuré en cinq rubriques :

- ◆ Un accès plus facile à nos services
- ◆ Un accueil attentif et courtois
- ◆ Une réponse compréhensible à vos demandes dans un délai annoncé
- ◆ Une réponse systématique à vos réclamations
- ◆ A votre écoute pour progresser Ce cadre est décliné localement par chaque service en engagements précis et concrets.

Dès le début de l'année 2005 cette charte sera rendue applicable, affichée dans chacun des services de l'Etat. Un dépliant sera mis à disposition des usagers présentant les engagements détaillés. Des fiches de réclamations seront disponibles ainsi que des boîtes à suggestion afin de contribuer à l'amélioration de l'accueil.

Pour en savoir plus

Sur [www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr](http://www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr), rubrique actualités : dépliants charte Marianne de la préfecture, des sous-préfectures et des services de l'Etat dans le département

**Charte Marianne**  
Pour un meilleur accueil

- 1 Un accès plus facile à nos services
- 2 Un accueil attentif et courtois
- 3 Une réponse compréhensible à vos demandes dans un délai annoncé
- 4 Une réponse systématique à vos réclamations
- 5 A votre écoute pour progresser

Nous prenons 5 engagements pour mieux vous servir

Pour tous renseignements connectez vous à [www.chartemarianne.gouv.fr](http://www.chartemarianne.gouv.fr)

## RADARS AUTOMATISES

*Le département des Alpes-de-Haute-Provence a été doté de son premier radar automatisé qui a été inauguré par le préfet et le procureur de la République le 27 novembre 2004. Ce dispositif de contrôle sanction automatisé s'inscrit dans un plan départemental qui prévoit à terme la mise en service de quatre radars automatisés fixes et de deux radars automatisés mobiles.*



Dans notre département, comme sur l'ensemble du territoire national, on constate que les infractions au code de la route sont fréquentes mais qu'elles ne sont pas systématiquement sanctionnées. En dépit d'une présence accrue sur les routes des gendarmes et des policiers qui ont dressé dans le département des Alpes de Haute-Provence en 2003 5437 procès verbaux pour excès de vitesse, la probabilité pour un conducteur d'être sanctionné reste néanmoins faible. Cette situation génère un sentiment d'impunité qui nuit à la sécurité routière.

C'est pourquoi, les objectifs de la procédure de contrôle sanction automatisé sont les suivants :

- ◆ **accroître et améliorer le contrôle des infractions** et plus particulièrement les contrôles de la vitesse, de jour comme de nuit et quelque soit le temps.
- ◆ **permettre aux forces de l'ordre d'être plus présentes** pour assurer les contrôles d'autres infractions.
- ◆ **rendre la règle incontournable pour tous les usagers** en supprimant les indulgences.

Pour en savoir plus

Sur [www.securiteroutiere.equipement.gouv.fr](http://www.securiteroutiere.equipement.gouv.fr), la liste et la carte des radars fixes pour chaque région, une fiche pratique indiquant comment contester une contravention.

◆ **simplifier les procédures** pour rendre la sanction plus rapide et plus pédagogique pour les auteurs d'infractions routières.

◆ **instaurer une conduite apaisée** de tous les usagers de la route.

Radars automatiques de Villeneuve



Photo - DDE

**Les emplacements des radars automatisés fixes dans le département des Alpes de Haute-Provence sont les suivants :**

- **RN 96 au sud de Villeneuve** (sens Volx-La Brillanne) mise en service le 27 novembre 2004
- **RN 96 au sud de Volx** (sens Volx-Manosque) mise en service avant fin 2004.
- **RN 85 à l'Escale** (sens Château Arnoux- Digne) mis en service 1er trimestre 2005.
- **RN 85 à Aubignosc** (sens Sisteron-Château-Arnoux) mise en service le 1er trimestre 2005.

## LA PREFECTURE SE DOTE D'UNE SALLE OPERATIONNELLE

*La gestion d'un événement de crise nécessite la mobilisation d'un centre opérationnel (ou cellule de crise) auquel prennent part les services de l'Etat sous la direction et la coordination du préfet ou de son représentant. La préfecture dispose depuis fin novembre 2004, d'une salle opérationnelle adaptée à cette mission de sécurité.*

La réalisation du projet d'aménagement de la salle opérationnelle s'inscrit dans les objectifs fixés par les instructions ministérielles aux préfectures de disposer dans le cadre du Centre Opérationnel de Défense d'un espace fonctionnel et équipé d'outils

modernes pour assurer dans les meilleures conditions la gestion de crises.

D'une superficie de 115 m<sup>2</sup>, la salle dispose d'un système de projection permettant de suivre, via une main courante électronique, l'évolution des événements. Des boxes situés à proximité de la salle sont destinés à accueillir les services chargés des transmissions. Conçue avec l'appui technique de la direction de la sécurité civile et de la direction des affaires immobilières du ministère de l'intérieur, son financement a bénéficié notamment du fonds pour la réforme de l'Etat. C'est à l'occasion de l'exercice de sécurité civile réalisé le 14 décembre 2004, simulant un accident dans le tunnel de la Beaume à Sisteron d'un camion transportant une matière dangereuse, que le dispositif a été testé pour la première fois.



Photo - Préfecture

## LUTTE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME

*Devant l'augmentation des actes à caractères racistes, antisémites et discriminatoires, qui portent atteinte aux principes fondateurs de notre démocratie et menacent la cohésion nationale, les pouvoirs publics s'engagent sur une stratégie de mobilisation de tous les acteurs concernés.*

Depuis plusieurs mois, les services de l'Etat et les collectivités locales ont engagé une réflexion en vue de planifier des actions de sensibilisation aux valeurs républicaines auprès des jeunes.

Celles-ci se concrétiseront dans les prochains mois par l'intervention des sous-préfets et des maires dans les établissements scolaires afin d'informer et d'échanger avec les élèves sur les actions conduites au quotidien par les responsables publics pour promouvoir la citoyenneté et lutter contre toutes les formes de discrimination.



Remise des prix du concours national de la résistance 2004

Parallèlement des expositions itinérantes, organisées en partenariat avec les archives départementales et le service départemental de l'office national des anciens combattants, ainsi que des partenaires associatifs, seront présentées dans la plupart des établissements du second degré.

### Exposition " Les enfants d'IZIEU "

L'inspection académique de Digne-les-Bains, en collaboration avec des associations d'Anciens Combattants, a décidé de présenter une exposition prêtée par l'association " Basses-Alpes 39-45 " sur les enfants d'IZIEU. Cette exposition circule depuis le mois de novembre et ce jusqu'au mois de juin 2005 dans différents établissements scolaires. Elle montre ce que fut la vie d'enfants juifs, aussi bien Allemands que Français, pendant la seconde guerre mondiale. Les documents proposés permettent aux enseignants et aux adolescents un large questionnement sur cette période mais aussi une réflexion sur une préoccupation qui reste d'actualité : " comment a-t-on pu en arriver là ? "

### Pour aller plus loin :

parution du Guide républicain : l'idée républicaine aujourd'hui Ministère de l'Education Nationale (SCEREN-CNDP, 2004) Document consultable et téléchargeable sur le site : [www.cndp.fr/laicite/guide.htm](http://www.cndp.fr/laicite/guide.htm).

## PROGRAMME DE RÉHABILITATION D'UNE DÉCHARGE À VALERNES

*La société SANOFI-Chimie a engagé avec la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche (DRIRE) des actions de réhabilitation de l'ancienne décharge de résidus liquides de l'usine située à Valernes.*

La société SANOFI-Chimie exploite sur la commune de Sisteron une usine de production de principes actifs destinés à l'industrie pharmaceutique.

De 1960 à 1977, sous la dénomination de SAP-CHIM, elle a utilisé un terrain lui appartenant, situé à Valernes, comme décharge pour les résidus liquides de l'usine. en accord avec l'arrêté préfectoral en vigueur à cette époque. Divers déchets industriels spéciaux ont été déversés et brûlés dans des fosses de décantation-infiltration creusées dans le sol.

Dès 1977, des travaux de purge, puis de nettoyage et de comblement des fosses ont été réalisés et un système de collecte des sources polluées a été mis en place. Depuis, les effluents recueillis en contrebas et en aval de cet ancien dépôt sont collectés et régulièrement éliminés dans la station d'épuration des

effluents industriels de l'usine de Sisteron

En 1999, les résultats des études, simplifiées et détaillées des risques demandées par la DRIRE, ont conduit l'industriel à proposer des actions de réhabilitation.

Fixé par arrêté préfectoral, ce programme a débuté en 2004 par l'excavation des terres de comblement des anciennes fosses et le traitement en centre autorisé de 468 tonnes de terres souillées. Il va se poursuivre par un traitement physico-chimique des eaux souterraines et des sols profonds.

Le coût de l'opération, qui s'étalera sur une durée de deux ou trois ans, est estimé à 1,5 M euros.

Contact : DRIRE

Bernard GIRAUD : Tél : 04 92 71 74 04

## SERVICES DE L'ETAT : QUI FAIT QUOI?

### Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP)

*Monsieur Bernard DEBROAS Architecte des Bâtiments de France, Chef du SDAP.*

◆ **Action Publique : Qu'est-ce qu'un SDAP ?**

**Bernard DEBROAS :** Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, autrefois agence des bâtiments de France est un service déconcentré du Ministère de la culture et de la communication, placé sous l'autorité du préfet. Il est aussi un service interministériel en relation avec le Ministère de l'équipement et des transports ainsi qu'avec le Ministère de l'écologie et du développement durable.

◆ **Action Publique : Quelles missions lui sont imparties ?**

**Bernard DEBROAS :** Il a un rôle de conseil important pour le patrimoine et la qualité de l'architecture et de l'urbanisme au regard des contraintes locales. Il collabore à l'élaboration des documents d'urbanisme, aux études sur l'habitat en centre ancien, aux projets d'aménagement aux concours d'architecture, à la formation des acteurs du patrimoine. Il est consulté sur les projets concernant les infrastructures, les réseaux et tout ce qui est susceptible de modifier le paysage.

A la tête du service, l'architecte des bâtiments de France donne des avis sur tous les projets modifiant l'aspect, du bâti au paysage, dans les espaces protégés autour des monuments historiques et dans les sites classés ou inscrits. Il assure la maîtrise d'oeuvre de travaux d'entretien des édifices classés et le contrôle des travaux sur les édifices inscrits au titre des monuments historiques ou sur le patrimoine rural non protégé.

Il conduit les études de zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager qui peuvent se substituer aux rayons de 500m, les études aux abords de monuments historiques ou peut proposer la modification des périmètres de protection.

◆ **Action Publique : Quelle évolution a connu le SDAP au cours de ces dernières années ?**

**Bernard DEBROAS :** Depuis 2001 le SDAP a étendu son action de conseil auprès des collectivités locales et des particuliers par le renforcement de permanences en mairies et dans les subdivisions de l'équipement, de façon à devenir un service de proximité et à mieux prendre en compte le contexte dans lequel les constructions doivent s'intégrer harmonieusement.

Il a su diversifier ses missions en devenant acteur dans la définition de programme d'aménagement des espaces publics, de programmes de restauration du patrimoine rural et avec l'aide de ses consultants mis à sa disposition, il peut apporter aux communes une aide à la décision

◆ **Action Publique : Quelles sont les actions qui mobilisent actuellement le SDAP ?**

**Bernard DEBROAS :** En 2004 dans le cadre de la charte pour l'environnement la service a commencé le recensement du petit patrimoine sur le département et va conduire en 2005 l'étude d'un référentiel sur l'architecture du département pour le conseil général.

## BREVES ET INFORMATIONS DIVERSES

◆ **Direction départemental d'Incendie et de Secours :**



Le lieutenant-Colonel **Didier AMADEÏ**, nouveau directeur du SDIS a pris ses fonctions le 1er décembre dernier. Il était précédemment en poste comme directeur adjoint du SDIS de l'Orne. Formé à l'école nationale supérieure des sapeurs pompiers en 1991, il est également titulaire d'une maîtrise de droit option administration publique.

CHIFFRES DE LA DÉLINQUANCE  
(période janvier à novembre 2004)

- Nombre de faits: 6646 soit -5,52%
- zone police 2702 soit -5,66%
- zone gendarmerie 3944 soit -5,42%
- Délinquance de voie publique :  
  2556 soit -14,12%

CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
(période janvier à novembre 2004)

- Nombre d'accidents corporels : 207  
  soit -11,53%
- Nombre de blessés : 295 soit -15,95%
- Nombre de tués : 20 soit -13,04%

LANCEMENT DU NOUVEAU TIMBRE MARIANNE



Dans le cadre d'un concours national lancé en décembre 2003, et à l'issue de la sélection, le Président de la République, comme le veut l'usage, a choisi la Marianne qui va devenir le timbre des français. Celui-ci sera émis à partir de janvier 2005.

A cette occasion, la Préfecture accueillera une exposition les 8 et 9 janvier 2005 afin d'inaugurer cet évènement en partenariat avec la POSTE et l'Association Philatélique Départementale.